

## CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

### SESSION DE JUIN 2013

#### Une nouvelle ambition pour le Programme Qualité en Apprentissage

Marie-Pierre Rouger, groupe Bretagne Écologie

Monsieur le Président, chers collègues,

Notre collectivité a toujours été attachée à ce que l'apprentissage soit une voie de formation de qualité. Ce bordereau témoigne de cette volonté et il est d'autant plus important que le contexte économique tend à mettre à mal la formation par apprentissage.

En effet, dans une période de moindre activité, les entreprises sont parfois très réticentes à prendre des apprentis.

L'apprentissage ne doit pas être en concurrence avec la voie professionnelle classique, il correspond au besoin d'un certain nombre de jeunes souvent en situation fragile et doit donc faire l'objet de toute notre attention.

Les actions concrètes qui nous sont proposées s'inscrivent dans une ambition forte dont nous nous félicitons.

Tout d'abord, l'apprentissage est bien situé en tant que voie de formation à part entière, ce n'est pas une voie mineure. Cela qui signifie que l'apprenti a un droit légitime et essentiel à, non seulement à apprendre un métier, mais aussi à acquérir une véritable culture professionnelle et citoyenne.

C'est tout le sens du projet socio-éducatif global qui nous est proposé dans ce bordereau. Cette exigence passe par une formation des enseignants et encadrants qui prenne en compte la spécificité de cette voie par notamment la médiation.

La priorité donnée à la fois aux TPME et PME et aux formations de niveau 5 et 4 sont également le signe que nous accompagnons davantage celles et ceux qui en ont le plus besoin. Au-delà de l'objectif d'équité que nous approuvons avec conviction, c'est aussi une possibilité pour les jeunes de bénéficier d'un réel parcours de formation. Une entreprise qui a plus de capacités à accompagner un jeune et un jeune qui retrouve sens à son métier aura plus de motivation à poursuivre un parcours de formation et à s'insérer durablement.

Être apprenti n'est pas un état immuable mais une étape dans un cursus de formation.. C'est d'ailleurs dans cette logique que l'apprentissage peut être considérée comme une voie de formation d'égale dignité.

Enfin, dernier point que je souhaite contextualiser au regard des politiques régionales notamment le Plan Breton Bâtiment Durable. Le BTP est reconnu pour être demandeur de contrats d'apprentissage mais plutôt de niveau 5. L'apprentissage s'adresse aussi de ce fait, souvent, à des jeunes pour qui c'est un choix par défaut et

qui quittent l'enseignement général très jeunes. D'où l'importance accrue de la qualité de formation, et de l'insertion culturelle, de façon à ce que ces jeunes puissent, s'ils le désirent, poursuivre leurs études. L'enseignement général doit rester au cœur des préoccupations des CFA en privilégiant la prise en compte de l'hétérogénéité et de la diversité des apprentis.

Il serait donc intéressant de proposer aux apprentis ayant une première qualification d'accroître leurs compétences en les formant à l'approche globale de bâtir dans le respect de la RT 2012 en intégrant de nouveaux matériaux respectueux de l'environnement. Ce déploiement et renforcement de leurs compétences et savoir-faire les rendra plus « résistants » au chômage.

L'introduction de la dimension énergétique est en effet essentielle dans tous les métiers du bâtiment pour à la fois lutter contre la précarité, diminuer les émissions d'effet de serre et enfin diminuer tout simplement nos consommations. Or si les CFA des filières construction doivent être en mesure de disposer d'un outil de formation performant et innovant, ce doit aussi être le cas des entreprises qui reçoivent les jeunes en apprentissage et en particulier des maîtres d'apprentissage. Or les entreprises du bâtiment qui reçoivent des apprentis sont souvent des PME, voire des TPE avec les difficultés que l'on sait pour envoyer leurs salariés en formation. D'où la pertinence de ce bordereau qui propose une méthode et des moyens pour accompagner les apprentis dans une formation à la fois technique et générale et aussi les entreprises afin que leurs modalités d'accueil correspondent à l'objectif fixé pour les jeunes.

Je vous remercie